

Modification de la ligne aérienne de contact pour la suppression des obstacles fixes

Marché public de travaux

REGLEMENT DE CONSULTATION

Contrat N°26.OBF.018

ATTENTION

La présente procédure avec négociation de mise en concurrence européenne se déroule **en deux étapes** : les candidats remettront d'abord un dossier de candidature. Les candidats **retenus par la CTS** se verront dans un second temps envoyer le DCE Offres, puis pourront ensuite remettre leur offre.

LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES EST FIXEE AU :

11/09/2026 12:00

En raison des temps de téléchargements des offres sur la plateforme AMP parfois importants (+30 minutes), il est conseillé aux candidats d'anticiper au maximum le dépôt de leur offre.

Les offres seront déposées EXCLUSIVEMENT par voie dématérialisée sur

<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Les offres sous format papier envoyées par voie postale ou déposées physiquement ne seront ni ouvertes, ni analysées.

Contrat N°26.OBF.018	1
1. Identification de l'acheteur	4
2. Description de la consultation	4
2.1 Objet	4
2.2 Caractéristiques du contrat.....	5
2.3 Procédure de passation.....	5
2.4 Réalisation de prestations similaires	5
2.5 Décomposition de la consultation	5
3. Conditions de la consultation	6
3.1 Forme juridique du groupement	6
3.2 Variantes.....	6
3.3 Durée de validité des offres	6
3.4 Visite de site	6
3.5 Contact.....	6
4. Contenu du dossier de consultation.....	7
5. Modalités de transmission des plis.....	7
5.1 Transmission électronique avec le document « DUME ».....	7
5.2 Transmission électronique	8
5.3 Formats de fichiers acceptés	8
5.4 Signature électronique des fichiers de la réponse	8
5.5 Copie de sauvegarde	9
6. Présentation des candidatures et des offres	9
6.1 Contenu des candidatures	9
6.1 Déroulement ultérieur de la procédure : Contenu des offres.	10
7. Examen des candidatures et des offres.....	13
7.1 Sélection des candidatures	13
7.2 Déroulement ultérieur de la procédure : examen des offres.....	13
➤ Total	13
8. Suites à donner à la consultation	13
9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	14

1. Identification de l'acheteur

L'acheteur est :

Compagnie des Transports Strasbourgeois (CTS)

14 rue de la Gare aux Marchandises CS 15002
67035 Strasbourg Cedex 2

Représentant : Monsieur Emmanuel AUNEAU, Directeur Général

Agissant en qualité d'entité adjudicatrice.

2. Description de la consultation

2.1 Objet

Le présent contrat porte sur la modification de la ligne aérienne de contact, dont réalisation des massifs LAC de tout type, démâtage / matage des poteaux et fourniture et dépose / pose des armements (hors fourniture des poteaux cylindro-coniques), déroulage et réglage des fils de contacts et essais statiques relatifs à la ligne aérienne de contact.

Ce marché sera accompagné d'un marché de barriérage et d'un marché de revêtements

Description succincte des travaux ou fournitures / Quantités principales / Description éventuelles des lots, tranches, variantes, options... :

Études, EXE et prestations transverses :

- Génie civil des massifs LAC
- Piquetage, profil en long et plan de détails de la LAC
- Planning détaillé et phasage
- Procédures d'interventions
- Coordination des interfaces avec les autres marchés
- Obtention des autorisations nécessaires à la réalisation des travaux
- Fourniture de la documentation (DOE, ...)

Fourniture :

- Génie civil des massifs LAC, de tout type (micropieux, pieux ou poids), avec fourreautage, ferrailage, mise à la terre et tout autre raccordement nécessaire
- Armements de tout type de la LAC (consoles, deltas, haubans, tirants, portiques, isolateur de section, anti-cheminement, ...)
- Câbles d'alimentation entre les armoires de sectionnement ou les sous-stations vers la LAC (FPT, injection, mise en parallèle, ...)
- Installations de chantier
- Il n'est pas prévu la fourniture de poteaux

Travaux :

- Réalisation des massifs LAC
- Dépose et pose des poteaux LAC (yc pose et dépose des matériels et équipements sur les poteaux)
- Désarmement de tout type d'armement LAC
- Armements de tout type de la LAC (consoles, deltas, haubans, tirants, portiques, isolateur de section, anti-cheminement, ...)
- Câbles d'alimentation entre les armoires de sectionnement ou les sous-stations vers la LAC (FPT, injection, mise en parallèle, ...)
- Contrôle à 6 mois pour chacune des phases

- Une partie des travaux devra être réalisée de nuit
- Il n'est pas prévu de réalisation d'ancrages en façade

Essais :

- Essais statiques relatifs à la LAC et vérifications dynamiques au passage des premières rames avec montée progressive en vitesse lors de reprises d'exploitation de chaque zone.

2.2 Caractéristiques du contrat

Le présent contrat est un marché public à prix unitaires.

Le contrat débutera à compter de la notification par ordre de service.

2.3 Procédure de passation

La présente consultation est lancée selon une procédure avec négociation de mise en concurrence européenne en application des articles L2124-3 du Code de la commande publique. Il s'agit d'une procédure formalisée, publiée au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

La consultation se déroule en deux phases :

- Phase candidature : les candidats remettront d'abord un dossier de candidature, et la CTS procédera à l'analyse de ce dernier.
- Phase offre : les candidats retenus par la CTS se verront dans un second temps envoyer le DCE Offres, et pourront ensuite remettre leur offre.

L'étape actuelle est la phase candidatures.

2.4 Réalisation de prestations similaires

L'acheteur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2.5 Décomposition de la consultation

Les prestations sont décomposées en une tranche ferme et 5 tranches optionnelles :

Tranche Ferme : Travaux LAC Zone 1-ELSAU (poteau B12-OF21)

Tranche optionnelle n°1 : Travaux LAC-poteau Triangle ELSAU - été 2028

Tranche optionnelle n°2 : Travaux LAC zone 2-Robertsau - été 2027

Tranche optionnelle n°3 : Travaux LAC zone 3-Ried - été 2027

Tranche optionnelle n°4 : Travaux LAC zone 4-Sud ligne B - été 2028

Tranche optionnelle n°5 : Travaux LAC zone 5-Polygone Jean Jaurès

L'attribution du marché se fera à l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'attribution énoncés à l'article **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** du règlement de consultation.

3. Conditions de la consultation

3.1 Forme juridique du groupement

Le contrat sera conclu soit avec un candidat individuel, soit avec un groupement d'entreprises solidaires ou un groupement conjoint ayant désigné un mandataire solidaire. En conséquence, en cas de présentation d'une candidature par un groupement conjoint non solidaire, celui-ci sera tenu de se transformer en groupement conjoint avec mandataire solidaire ou groupement solidaire si l'accord-cadre lui est attribué.

Les candidats pourront présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Conformément aux dispositions de l'article R2142-4 du Code de la Commande Publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public.

Dans l'hypothèse où le groupement contient une entreprise relevant du statut de TPE/PME ou d'artisan, aucune forme de groupement n'est imposée.

3.2 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

3.3 Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 6 mois à compter de la date limite de remise des offres.

3.4 Visite de site

Sans objet

3.5 Contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'acheteur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. Il est donc important, pour pouvoir bénéficier de ces informations, que le candidat renseigne exhaustivement son profil sur la plateforme Alsace Marchés Publics et indique en particulier l'adresse e-mail à laquelle il souhaite être contacté.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend :

Libellé
Le contrat
Le Cahier des clauses administratives (CCAP)
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
Le bordereau des prix unitaires (BPU)
La PSSI

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des Offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des Offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5. Modalités de transmission des plis

5.1 Transmission électronique avec le document « DUME »

Il est possible de compléter le DUME sur la plateforme Alsace Marchés Publics. Ainsi, le DUME prérempli sur la base de votre numéro SIRET permettra de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DGFIP, ACOSS, infogreffe, etc.) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Pour déposer un pli, il faut :

- Accéder à la consultation et cliquer sur l'onglet « Dépôts » ;
- Renseigner votre DUME en ligne ou fournir votre DUME en pièce libre au format .xml ;
- Joindre les documents complémentaires relatifs à la candidature si nécessaire et l'offre ;
- Après avoir accepté les conditions d'utilisation, cliquer sur « Valider ».

5.2 Transmission électronique

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation, avant la date et l'heure limites fixées par le présent règlement de consultation.

L'inscription sur la plate-forme de dématérialisation est gratuite et nécessaire pour répondre par voie électronique aux consultations. Elle se fait à l'adresse suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Si plusieurs plis sont successivement transmis par un même candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des plis.

En cas d'oubli d'un document, les candidats doivent impérativement effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de leur pli.

5.3 Formats de fichiers acceptés

Pour les documents exigés par l'acheteur, le format autorisé en réponse est : PDF à l'exclusion des documents financiers qui doivent être retournés au format d'origine.

Le format PDF pourra être issu d'une impression/enregistrement PDF ou d'un scan.

Si l'opérateur économique souhaite transmettre des documents supplémentaires autres que ceux exigés par l'acheteur, alors il lui appartient de transmettre ces documents dans des formats réputés « largement disponibles » (ex. : PDF, DOC/DOCX, PPT/PPTX, RTF, DWG, JPG, AVI).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Par ailleurs, comme indiqué à l'article 8.5 ci-dessous, les candidats conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde de ces documents, sur support papier ou sur support physique électronique.

5.4 Signature électronique des fichiers de la réponse

La signature électronique n'est pas requise. Une signature manuelle est autorisée. Toutefois, l'acheteur dispose d'une signature électronique et invitera l'attributaire à privilégier cette dernière lors de la signature du contrat.

En cas de signature électronique, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, la signature doit être une signature électronique qualifiée, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

5.5 Copie de sauvegarde

Les soumissionnaires conservent la possibilité de transmettre, en parallèle à leur réponse envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB ou CD-ROM).

Cette copie, pour être éventuellement valablement utilisée, doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des plis.

L'enveloppe d'envoi doit comporter les mentions suivantes « COPIE DE SAUVEGARDE - l'intitulé de la consultation et le N° SIRET / dénomination du candidat ».

Ce pli devra parvenir à l'adresse ci-dessous avant la date et l'heure limites indiquées ci-dessus (cf page 2) :

Compagnie des Transports Strasbourgeois
Bertrand FREROT
DMO
CS 15002
14, rue de la Gare aux Marchandises
67035 STRASBOURG CEDEX 2

L'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation, c'est un droit du soumissionnaire qui peut décider ou non de l'exercer.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par l'acheteur.

6. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. En cas d'oubli d'un document, il est impératif d'effectuer un nouveau dépôt en joignant l'ensemble des pièces de l'offre.

6.1 Contenu des candidatures

Pour présenter leur candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique, les candidats doivent utiliser :

- **Le DUME (Document Unique de Marché Européen)**. Il est possible de générer ce document aisément via la plateforme Alsace Marchés Publics. Des informations concernant le DUME sont disponibles dans le document « AMP_DUME_DETAILS » présent dans le dossier de consultation.
- **Ou le DC1 (lettre de candidature) et le DC2 (déclaration du candidat)**. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site suivant : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Il s'agit de deux solutions alternatives, si le candidat fait le choix du DUME (solution conseillée par l'acheteur), il n'a pas à utiliser les formulaires DC1 et DC2, et inversement.

Les candidats auront à produire un dossier complet de candidature comprenant les éléments suivants :

Nature	Renseignements demandés
Capacités techniques	Moyens humains du candidat
Capacités économiques	Chiffre d'affaires réalisé sur les trois derniers exercices fiscaux
Capacités professionnelles	Une déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat n'entre dans aucun des motifs d'exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 et aux 1° et 3° de l'article L. 2141-4 du code de la commande publique

Une partie des informations demandées sont incluses dans le DUME. Si le candidat présente sa candidature via le DUME, ce formulaire ainsi que les documents ou informations complémentaires sont à transmettre.

Si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via le DUME, chaque co-traitant devra remplir un DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

Seront seulement demandés à l'attributaire pressenti du présent contrat :

- Les certificats selon lesquels le prestataire est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, de ses impôts et taxes datant de moins de 6 mois ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle ;
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise ;

6.1 Déroulement ultérieur de la procédure : Contenu des offres.

La CTS porte à la connaissance des candidats les éléments qui seront demandés lors de la phase offre.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées et datées par eux :

Libellé	Signature
Le contrat	Oui
Le Cahier des clauses administratives (CCA)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CTP)	Oui
le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le mémoire technique, contenant les éléments suivants :	Non

Le candidat doit remettre un mémoire technique unique, constitué des chapitres ci-après détaillés.

Ce mémoire est limité à 50 pages tout compris hors annexes et CV, police Arial 10.

Le mémoire technique justificatif de l'offre doit permettre au maître d'ouvrage d'évaluer le critère « Valeur technique » au travers de ces 4 sous-critères. Il pourra contenir toute pièce complémentaire jugée utile pour étayer l'offre.

Les spécifications techniques équivalentes sont admises sous réserve que le candidat prouve dans son offre, par tout moyen approprié, que les solutions qu'il propose satisfont de manière équivalente aux exigences définies.

Chapitre 1 : Organisation et moyens humains :

- Chapitre 1.1 : Organisation dédiée au projet

Le candidat doit présenter l'organisation de l'entreprise ou du groupement, le détail des travaux confiés aux sous-traitants le cas échéant, la répartition des études, des travaux et des essais entre les services ou entités et la coordination entre les différentes entités impliquées.

- Chapitre 1.2 : Moyens affectés spécifiquement à la mission

Le candidat doit présenter la composition détaillée de l'équipe dédiée au marché à travers un organigramme nominatif et des CV du personnel proposé, conformément aux exigences de la Note de Management de projet dont directeur de projet, directeur des travaux, directeur des études. A l'issue du processus de sélection des offres, les trois personnes ci-dessus seront nommément désignées dans l'acte d'engagement.

Il doit préciser la présence effective et mobilisation des personnels d'encadrement sur le site Il doit fournir une liste des matériels mobilisables sur le chantier. Il doit également fournir les dispositions mises en œuvre pour l'astreinte chantier.

Chapitre 2 : Gestion des études et interfaces

- Chapitre 2.1 : Production des études

Le candidat doit décrire :

- Son processus de réalisation des études, du démarrage du projet à la fin des travaux. Il doit préciser l'implication des agents d'étude à chaque phase du projet, incluant notamment la présence sur site et la gestion du contrôle interne et externe. Il doit annexer un chronogramme de mobilisation du personnel étude sur la durée du marché, sur la base du cadre fourni en annexe.
- L'analyse technique des éléments de conception du sous-système LAC et des massifs LAC, via l'analyse du piquetage

- Chapitre 2.2 : Gestion des interfaces

- Le candidat doit présenter l'organisation de l'entreprise ou du groupement pour la gestion et le suivi des interfaces internes et externes à chaque phase du projet.

Chapitre 3 : Fournitures et gestion des approvisionnements

- Chapitre 3.1 : Processus achat

Le candidat doit décrire :

- Son processus de gestion des approvisionnements de la phase offre à la mise en œuvre sur site incluant la gestion des délais et les contrôles de conformité technique.
- La gestion du risque lié à la disponibilité des fournitures en phase travaux.

- Chapitre 3.2 : Fournitures proposées

Le candidat doit décrire :

- La liste détaillée des fabricants pressentis par équipement et le délai d'approvisionnement des équipements.
- En annexe, le candidat doit fournir les fiches techniques et fournisseurs des principaux équipements (à minima Poteaux H, Poteaux Cylindro-coniques, Mâts aiguilles, appareil tendeur, fils de contact, isolateurs et matériel isolants).

Chapitre 4 : Méthodologie d'exécution des travaux, planning et phasage

Le candidat doit décrire les délais et l'enchaînement des tâches (autorisations, travaux, essais) pour la réalisation de cette opération située dans un environnement urbain très contraint tout en maintenant l'ensemble des usages actuels. Il doit proposer un phasage prévisionnel des travaux précisant les moyens mobilisés à chaque phase.

- Chapitre 4.1 : Fonctionnement de la base travaux et préparation parc

Le candidat doit décrire :

- Son processus de gestion de sa base travaux.
- Son processus de gestion des engins sur site et la gestion du risque associé à la disponibilité des engins, en phase de travaux.
- Les dispositions pour limiter la gêne occasionnée aux riverains et usagers (piétons, cycles, véhicules routiers) et assurer la sécurité sur site.
- Les dispositions pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel travaillant sur le chantier à titre permanent ou temporaire (Equipements de Protection Individuelle, consignes).

- Chapitre 4.3 : Travaux et essais sur lignes existantes

Le candidat doit décrire :

- Les méthodologies travaux pour chacune des opérations
- Le phasage prévisionnel des travaux de lignes aériennes dans le contexte de l'opération pour chacune des opérations sur le réseau existant, incluant à chaque phase les moyens mobilisés
- Les risques spécifiques Massifs LAC et LAC identifiés pour chacune des opérations de modifications de l'existant et les moyens de réduction et prévention pour chacun des risques identifiés.

- Chapitre 4.4 : Planification

Le candidat doit produire un planning à barres détaillé des travaux.

Ce planning détaillé doit apparaître les principales tâches à mener :

- Les différentes phases d'études
- L'approvisionnement des fournitures
- Le phasage de réalisation des travaux
- La livraison des procédures de recette
- L'ensemble des essais

Ce planning doit également inclure un chronogramme des moyens humains et engins.

Le soumissionnaire préciser les dispositions et cadences retenues pour sécuriser les principales tâches du planning et respecter les délais de mise en œuvre.

Toute modification de l'une des pièces constitutives du marché et notamment de ses spécifications techniques, entraînera l'irrégularité de l'offre du candidat.

En cas de discordance entre les pièces du marché remises par le titulaire dans son offre et les documents de la consultation conservés par l'acheteur dans ses archives, ces derniers prévalent.

7. Examen des candidatures et des offres

7.1 Sélection des candidatures

Préalablement à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'ensemble des candidatures présentant un niveau de capacités techniques, professionnelles et économiques suffisant au regard de l'objet du marché, seront admises.

7.2 Déroulement ultérieur de la procédure : examen des offres

Durant la phase offres, ces dernières seront évaluées par l'application des critères suivants :

Critère	Pondération
1. Prix	60 %
2. Valeur Technique - Organisation et moyens humains (8%) - Gestion des études et interfaces (12%) - Fourniture et gestion des approvisionnements (4%) - Méthodologie d'exécution des travaux, plannings et phasages (16%)	40%
➤ Total	100 %

Le marché public sera attribué à l'offre ayant obtenu la note maximale, sur la base de l'application des critères précités.

L'acheteur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats, sans toutefois y être tenu conformément aux dispositions de l'article R2161-23 du Code de la commande publique.

8. Suites à donner à la consultation

L'acheteur se réserve le droit de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite, sans que les candidats ne puissent prétendre à une quelconque indemnisation.

Il est précisé par ailleurs que l'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les attributaires produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le titulaire pressenti disposera d'un délai maximal de 10 jours calendaires à compter de l'attribution pour remettre les documents.

A défaut, le candidat classé immédiatement après se verra attribuer le marché s'il est en mesure de produire les documents visés à l'article R2144-7 dudit code.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'élaboration de leur offre, les candidats devront faire parvenir leur demande écrite au plus tard 10 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres, par l'intermédiaire du profil d'acheteur <https://alsacemarchespublics.eu>.